



DECRET D/2024/ 0020 /PRG/CNRD/SGG

PORTANT NOMINATION AU GRADE SUPERIEUR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L/2018/025/AN du 3 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2022/0548 /PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant Structure du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2022/0549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2023/0117/PRG/CNRD/SGG du 09 Mai 2023, portant nomination du Chef d'Etat Major Général des Armées ;
- Vu** le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les officiers supérieurs dont les prénoms et noms suivent sont nommés au grade supérieur à titre exceptionnel.

Ce sont :



1- Pour le Grade de Colonel :

- Lieutenant-colonel Mouctar KABA Matricule 27336/G ;

2- Pour le Grade de Lieutenant-colonel :

- Commandant Elhadj Baba BARRY Matricule 26705/G ;
- Commandant Appolinaire BANGOURA Matricule 25059/G ;

Article 2 : le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le 23 JAN 2024



Général de Corps d'armée Mamadi DOUMBOUYA

